

Session n°4 de l'Assemblée des Territoires (Pont du Gard, le 16 mars 2018)

Comptes-rendus des ateliers (10h00 – 12h15)

Groupe de travail n°3 : Solidarités Territoriales

Chantier : Plan Montagne

- **Binôme Copilotes** : Mme Geneviève LAGARDE, et M. Alain FAUCONNIER, Président du PNR Grands Causses
- **Référent permanent du Groupe de Travail** : Aurélie NICOLAS-FAURE (Direction de l'Action Territoriale, la Ruralité et la Montagne)
- **Référent technique chantier** : Françoise TRANAIN (Directrice de Projet Montagne, Direction de l'Action Territoriale, la Ruralité et la Montagne)
- **Témoins** : PNR de l'Aubrac (présentation Mylène GRAS), PNR Pyrénées Catalanes (présentation Maoulida MKADARA)

1. Informations générales :

- Cet atelier a réuni 13 personnes dont 7 élus (y compris Madame Angèle CHIAPPINI, délégation corse).
- L'atelier était animé par Madame Geneviève LAGARDE, co-pilote du Groupe de Travail Solidarités Territoriales.
- Monsieur Alain LOUCHE a été désigné rapporteur de l'atelier.

2. Rappel du contexte du chantier :

- Type de chantier : autosaisine
- Il s'agissait là du 1^{er} et unique atelier sur ce chantier.
- Problématique / présentation de l'autosaisine :

A l'issue d'une large concertation menée en 2017, le nouveau Parlement de la Montagne a été installé en janvier 2018. Cette instance innovante est composée de 4 groupes constitutifs : les acteurs locaux, les territoires de projets, les organismes institutionnels, les experts. Le Parlement de la Montagne sera l'appui de concertation du Plan Montagne, co-élaboré par la Région et l'Etat en 2018. Le futur Plan Montagne est l'expression d'une stratégie d'aménagement et de développement différenciée, adaptée à la spécificité des territoires de montagne de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, dans une dimension intermassifs.

L'Assemblée des Territoires a souhaité prendre connaissance des orientations et thématiques abordées, et apporter une contribution visant à favoriser l'appropriation du Plan Montagne par les territoires concernés.

3. Produit de sortie envisagé :

- Sur la base de la présentation des orientations du futur Plan Montagne et du témoignage de 2 territoires de projets, une contribution de l'Assemblée des Territoires sur les principales thématiques envisagées.

4. Programme de l'atelier :

- Introduction par Geneviève LAGARDE – Rappel des thématiques et des chantiers du Groupe de travail « Solidarités Territoriales » - déroulé de l'atelier
- Présentation du Parlement de la Montagne et du futur Plan Montagne par Françoise TRANAIN, Directrice de Projet Montagne à la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité et de la Montagne,
- Témoignage du PNR de l'Aubrac, pour son action de développement d'un pôle de pleine nature ; témoignage du PNR des Pyrénées Catalanes pour son action sur les mobilités
- Echanges entre participants autour de deux questions :
 - quels enjeux prioritaires pour les territoires dans le futur Plan Montagne régional,
 - quels besoins spécifiques nécessitent innovation et expérimentations
- Rédaction d'une synthèse pour restitution en plénière

5. Présentation du Parlement de la Montagne et du futur Plan Montagne :

- Les territoires de massifs, Pyrénées et Massif Central, représentent plus de 50% du territoire régional et 1 habitant sur 5. Pour en fédérer les acteurs et susciter l'émergence d'une culture commune, le nouveau Parlement de la Montagne est une structure souple de 4 groupes constitutifs, dont les acteurs locaux directs (40% des adhérents) et les territoires de projets (46 structures concernées). Il compte aujourd'hui 500 membres au total, adhérents via une plateforme extranet dédiée.
- Le programme 2018 comprend :
 - 5 groupes-projets, composés de membres volontaires autour d'un chef de file et d'un organisme appui technique, pour des sujets de portée opérationnelle,
 - 5 ateliers de réflexion prospective : des thèmes à préciser et affiner, selon un format d'échanges numériques avant la réunion des ateliers au second semestre
 - Des consultations plénières pour la contribution du Parlement de la Montagne aux diverses concertations en cours ou pour l'élaboration du Plan Montagne
- Le Plan Montagne a vocation à constituer une politique différenciée, adaptée aux spécificités des territoires et des acteurs de montagne en Occitanie, pour en soutenir la pleine expression des potentiels de développement. Il comprend un plan d'action à moyen terme, régional et intermassifs, un programme d'investissements spécifiques, des expérimentations. Le Plan Montagne est co-élaboré par la Région et l'Etat, associe les Conseils Départementaux et s'appuie sur le Parlement de la Montagne, instance de concertation. Les grands enjeux identifiés sont l'attractivité, avec une attention particulière pour les actifs et les jeunes, le multi-usage et la pluri-activité, l'innovation, la réciprocité entre territoires. Les principales thématiques mises en avant par les acteurs sont l'économie et l'emploi, le désenclavement, les services, l'écrin

environnemental. L'objectif est de stabiliser une première maquette V0 à l'été, pour approuver le Plan Montagne en décembre 2018.

6. Témoignage du PNR de l'Aubrac : le Pôle de Pleine Nature de l'Aubrac

- Au cœur du Massif Central, un territoire de moyenne montagne, facile d'accès, à la vocation agro-pastorale prégnante,
- Constat d'une perte de vitesse des Activités de Pleine Nature : besoin de redynamisation, de réinventer l'offre (neige et hors-neige), de la qualifier en regard du public-cible, d'intégrer en réseaux les sites et acteurs du territoire
- L'impératif de cohabitation entre les divers usagers des sites (APN et agriculture notamment)
- Le projet de PPN de l'Aubrac :
 - Au cœur du futur PNR : le SM de préfiguration du PNR est chef de file du PPN ; 32 communes le long de la crête, 5 stations nordiques du haut plateau
 - Un pôle structuré : 5 portes d'entrée et un point d'ancrage ; un territoire accessible et une offre d'hébergements et de services ; une culture commune de la « pleine nature »
 - Les orientations : un développement maîtrisé, dans le respect des milieux et des patrimoines, ainsi que des différents usagers : diversification 4 saisons, une structure de gouvernance unique, l'intégration de l'ensemble des acteurs, notamment la filière agricole
 - Les objectifs : encourager l'installation de porteurs privés, qualifier l'offre d'activités (trail, tir à l'arc, velo(s), escalade...), augmenter la fréquentation par l'allongement des saisons
 - La spécificité du PPN de l'Aubrac : l'association tourisme-agriculture, sur les plans de la connaissance mutuelle, de l'économie (agritourisme), du partage et de la diversification des infrastructures (itinéraires et chemins, irriguer le territoire et éviter la sur-fréquentation concentrée), du foncier (saisonnalité, protection)

7. Témoignage du PNR des Pyrénées Catalanes : mobilités en zone de montagne

- Un territoire intégré, aux multiples interfaces : mobilités transfrontalières et de transit, mobilités de relation (territoire/aire urbaine de Perpignan), mobilités touristiques et saisonnières (Cerdagne et Capcir), le Train Jaune (attraction touristique et outil de déplacement de proximité)
- Un territoire de Montagne structuré par le relief : 3 micro-bassins de vie (mobilités de proximité), forte polarité des villes-portes (Prades et Puigcerdà), un contexte géographique et démographique qui complexifie la desserte, une forte propension à l'usage de la voiture
- Dans la charte du Parc, la mobilité est un axe fort :
 - Objectif de construire une destination accessible à tout public, exemplaire en terme de mobilité
 - Priorité opérationnelle d'organiser l'éco-mobilité
 - Mesures et dispositions : améliorer la connaissance des déplacements liés à l'attractivité touristique, s'appuyer sur le Train Jaune pour irriguer le territoire via des aires multi-modales, développer les moyens multi-modaux et expérimenter les moyens alternatifs, promouvoir l'intermodalité, les mobilités douces et alternatives via une centrale d'information multimodale.

- Nécessité d'une forte mobilisation du Parc auprès des acteurs :
 - Sur la planification (plans de déplacements, organisation des services, systèmes d'information...)
 - Sur l'animation et la pédagogie (identification des besoins, sensibilisation aux enjeux, évolution des habitudes, expérimentations et évaluations,)
 - Sur les infrastructures et équipements (PEM, pistes cyclables et chemins, signalétique, parcs véhicules....)
 - Sur la communication et la promotion
- Une réflexion territoriale partagée :
 - L'appui du CGET et du CEREMA pour la réalisation des concertations (programme TEAMM)
 - La réflexion autour du Train Jaune co-pilotée par la Région Occitanie.

8. Synthèse de l'atelier – principaux point de la restitution en plénière :

Aux questions « quels enjeux et thèmes d'innovations pour la prise en compte des spécificités des territoires de montagne », l'atelier a répondu en formulant les recommandations suivantes :

- **Concernant l'attractivité économique : Trouver un équilibre entre performance économique et préservation des ressources**

1/ Veiller à préserver le multi-usage de l'espace et des moyens, en assurant par la concertation le respect mutuel des activités et en valorisant la pluri-activité des acteurs (exemple des complémentarités entre tourisme 4 saisons et agriculture); ne pas sous-estimer les impacts environnementaux des activités de pleine nature, qui nécessitent une organisation (exemples : guide des manifestations sportives dans les PO, boucles et variantes des grands axes de randonnées/itinérances, pour irriguer le territoire et éviter la sur-fréquentation ponctuelle)

2/ Valoriser les ressources endogènes: bois (aval, R&D), agriculture (notamment variétés-espèces locales animales et végétales), artisanat et TPE (dernier maillage et socle)

- **Concernant la mobilité et l'accessibilité, des thématiques d'innovation : Les curseurs normatifs (seuils, ratios, normes) doivent être adaptés, il faut penser la mobilité et l'accès aux services sous l'angle de la faible densité et de l'enclavement, des temps de déplacements plus que des distances.**

1/ Rendre prioritaire le désenclavement ferroviaire et routier comme facteur d'attractivité

2/ Innover pour les déplacements du quotidien :

- Développer l'éco mobilité type Rezo Pouce et covoiturage
- Expérimenter de nouvelles formes de mobilité (exemple : mobilité inversée => amener les services aux personnes et pas forcément le contraire)

- **Concernant l'environnement montagnard :**

1/ Accorder une attention particulière aux territoires en décrochage, dont la fermeture des paysages et l'abandon des petites infrastructures accentue les risques incendie-inondations : un soutien spécifique à l'agriculture et aux TPE.

2/ Rappel de la grande fragilité des milieux montagnards, qui représentent des témoins et laboratoires au regard des impacts du changement climatique ou de l'activité humaine.

9. Livrable déterminé – suites à donner :

La contribution de l'atelier approuvée par l'Assemblée des Territoires sera transmise au Conseil Régional pour la prise en compte de ses recommandations dans le cadre de l'élaboration du Plan Montagne régional.

10. Ambiance :

Les témoignages et les débats qui ont suivi, ont révélé d'une part l'appétit d'échanges d'idées et d'expériences entre les territoires en réflexion sur leurs projets de développement, d'autre part la pertinence de l'approche intermassifs, avec notamment une vision commune de la moyenne montagne entre Pyrénées et Cévennes.
